

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1416

22 juillet 2009

### SOMMAIRE

21st Century Development S.A. ....	67935	Kameleon Luxembourg S.A. ....	67934
Axento S.A. ....	67953	Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l. ....	67942
Balta Luxembourg S.à r.l. ....	67928	Koenigsallee GP, S.à.r.l. ....	67946
Beech Tree S.à r.l. ....	67968	Koenigsallee LP I, S.à.r.l. ....	67954
Benchley Investments S.A. ....	67926	Leonest ....	67934
Billings Holding S.A. ....	67933	LG Trading ....	67931
CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l. ....	67923	Liosoph S.à r.l. ....	67941
Coastal Capital Luxco S.à r.l. ....	67936	Look Group 1 S.à r.l. ....	67924
Codepa S.A. ....	67926	Look Group S.à r.l. ....	67924
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l. ....	67923	Lumédia S.A. ....	67950
Compagnie de Pythagore S.A. ....	67930	Lurom International S.A. ....	67924
Compagnie Financière de l'Estérel ....	67922	Mediatel Management ....	67929
Cosal s.à.r.l. ....	67932	MLArg Real Estate 1 ....	67933
Dargent Immo Lux S.à.r.l. ....	67968	Modelo 3 S.à.r.l. ....	67930
Daumont Development S.A. ....	67961	MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l. ....	67942
Daura Holding S.A. ....	67927	MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l. ....	67946
DeA Capital S.A. SICAR ....	67934	NBG Synesis Funds Sicav ....	67961
De Agostini S.A. SICAR ....	67922	Oterna Holding B.V. ....	67953
De Agostini S.A. SICAR ....	67951	Procoat S.A. ....	67931
Edvima S.A. ....	67925	Pro-Inn S.A. ....	67930
E.L.F. Holding S.à r.l. ....	67932	Seasideland S.A. ....	67923
Epicerie Mondego S.à r.l. ....	67946	Sideurope Holding S.A.H. ....	67927
European Fiduciary Advisors ....	67958	SMC Investments S.A. ....	67932
European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX ....	67958	Soprimmo S.A., S.P.F. ....	67928
European Paper Group s. à r.l. ....	67968	TAG Heuer International S.A. ....	67929
Exclusive Garden S.à r.l. ....	67951	The Leading Travel Companies of the World S.A. ....	67935
Falcon Parent S.à r.l. ....	67966	Tilsitt Luxembourg S.à r.l. ....	67929
Finalam S.A. ....	67925	Tim House S.A. ....	67966
Fortis Lease Group S.A. ....	67922	TS Koenigsallee LP I S.à.r.l. ....	67954
HAPOGA ....	67967	Unimat S.à r.l. ....	67931
Iena Buildings S.A. ....	67926	Vins et Domaines Finance S.A. ....	67927
Inpart S.A. ....	67967	Volnay Luxco I S. à r.l. ....	67925
Intégration Financière SA ....	67933	Werasp S.A. ....	67928

**De Agostini S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.206.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 11 mai 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Dominique Audia / Armand de Biase

Référence de publication: 2009083675/15.

(090099851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

FORTIS LEASE GROUP  
Société Anonyme  
Philippe De Vos / Thérèse Vercurysse  
*Chief Financial Officer / Secretary General & Human Resources*

Référence de publication: 2009084758/15.

(090100997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Compagnie Financière de l'Estérel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 16.825.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2009.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009084625/24.

(090101303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 678.884,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 119.647.

—  
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009084664/16.

(090101271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**CC Holdco (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.268.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 114.337.

—  
EXTRAIT

En date du 2 juillet 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009084663/16.

(090101266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Seasideland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 83.949.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 10 juin 2009 que:

- le siège social de la société a été fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- Mme Geneviève BLAUFEN-ARENDE, administrateur de sociétés, M. Marc SCHMIT, chef-comptable, et M. Fernand HEIM, directeur financier, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.
- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,

Il résulte en outre du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juin 2009 que M. Fernand HEIM, présédésigné, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Signature

Référence de publication: 2009083679/22.

(090099715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prisent en date du 22 juin 2009 que:

- Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet immédiat; et
- Madame Isabelle Lentz, née le 22 juillet 1975 à Malmedy (Belgique), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084643/16.

(090100972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.566,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.711.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prisent en date du 22 juin 2009 que:

- Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet immédiat; et
- Madame Isabelle Lentz, née le 22 juillet 1975 à Malmedy (Belgique), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084642/16.

(090100970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Lurom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.966.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux compte est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084687/22.

(090101374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Edvima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.378.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084629/17.

(090100924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Finalam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.409.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009:*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084630/17.

(090100927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Volnay Luxco I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.333.333,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.373.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 2 février 2007, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157s, fol. 87, case 7. avec la référence de publication: 2008018786/242/1781, il y a lieu de modifier le prénom de Mr Rob van den Bergh, Associé de la Société en Mr Robert van den Bergh.

De plus, Suite à un changement d'adresse de Mr Robert van den Bergh Gérant de la Société et Associé de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr Robert van den Bergh réside dorénavant au Lindelaan 57, 1405 AH Bussum, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Xavier De Cillia

Mandataire

Référence de publication: 2009084646/20.

(090101097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084631/17.

(090100928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Codepa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084632/17.

(090100934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Iena Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.037.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 juin 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Joëlle Mamane;

\* Monsieur Philippe Aflalo;

\* Monsieur Angel Luis Fernandez.

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

\* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, "Le Dôme" Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009084695/20.

(090101183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Daura Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 71.514.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084634/17.

(090100937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Romy CASTEL, demeurant 308, rue de Suisse, CH-1298 CELIGNY, de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084636/17.

(090100939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Sideurope Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.970.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 21 décembre 2006, que la société SIDEUROPE s.a, ayant eu son siège social au L-2530, 4, rue Henri Schnadt a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement Madame Elisabeth CAPESIUS, et a désigné comme liquidateur Maître Frank ROLLINGER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 janvier 2007.

*Pour la société en liquidation*

Me Fränk ROLLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009084811/20.

(090101296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Soprimmo S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 14.256.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2009.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009084623/19.

(090101304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Werasp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.779.

—  
Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 1<sup>er</sup> juillet 2009 il a été décidé:

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Werasp S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009083676/13.

(090099907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.666.650,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 101.259.

—  
EXTRAIT

Le mandat de gérant de classe B de M. Marcus Billman a pris fin le 26 juin 2009, et M. Jules Noten, demeurant à Zegersdreef 3, 2930 Brasschaat, Belgique, né le 22 juin 1960 à Hamont, Belgique, a été nommé en tant que gérant de classe B en remplacement de M. Marcus Billman pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance et désormais composé comme suit:

- Cédric Stebel, gérant de classe A
- Gérard Becquer, gérant de classe A
- Jules Noten, gérant de classe B
- Richard Hanson, gérant de classe A
- Filiep Balcaen, gérant de classe C
- Julian Huxtable, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Balta Luxembourg S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2009084621/22.

(090101380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---



**Tilsitt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.209.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009084767/13.

(090101209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 30 juin 2009 que:

1) Mr. Pierre Dehen, Mr. Bernard Rolley et Mr. Philippe Pascal ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

2) Ernst & Young S.A., Luxembourg a été réélu commissaire aux comptes de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Munsbach, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009084651/18.

(090100979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Mediatel Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.805.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2009*

La durée des mandats des administrateurs ayant été fixée à un an, l'Assemblée procède à la nomination des administrateurs pour une nouvelle période d'une année, expirant à la date de l'Assemblée Annuelle qui sera tenue en 2010 comme suit:

- Monsieur Michel BIREL, demeurant à Luxembourg, G.-D. de Luxembourg, nommé Président;
- Monsieur Henri de LAPPARENT, demeurant à Paris, France, nommé Vice-président;
- Monsieur Dave BROCHET, demeurant à Montréal, Canada, administrateur;
- Monsieur Pierre de FOUQUET, demeurant à Paris, France, administrateur;

L'assemblée générale confirme la désignation de la société Deloitte S.A., ayant son siège social à L-1011 LUXEMBOURG, 560 rue de Neudorf comme réviseur d'entreprises de la société de gestion MediaTel Management S.A. pour l'exercice en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Épargne de l'État

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009084653/23.

(090100980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Modelo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.770.

—  
EXTRAIT

1) Il est porté à la connaissance des tiers que:

L'associé unique Modelo 2 S.à r.l., a transféré son siège social à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

2) Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempe, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

Luxembourg, le 09 juin 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009084700/23.

(090100369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Pro-Inn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 94.545.

—  
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grundhof, le 6/7/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084619/10.

(090100649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Compagnie de Pythagore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.215.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire et par le conseil d'administration en date du 24 juin 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. Le nombre d'administrateur a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

5. M. Hugo FROMENT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2009084680/21.

(090101126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Procoat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 73.151.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084693/21.

(090101372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**LG Trading, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.  
R.C.S. Luxembourg B 132.146.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SARL LA FIDUCIAIRE SOFIROM

Route de Bigonville 18

L-8832 Rombach - Martelange

Signature

Référence de publication: 2009084615/13.

(090100408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Unimat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 30, rue de la Toison d'Or.  
R.C.S. Luxembourg B 28.285.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>e</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale en date du 21 décembre 2006, que la société UNIMAT s.à.r.l., ayant eu son siège social au L-2265 Luxembourg, 30, rue de la Toison d'Or a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement Madame Elisabeth CAPESIUS, et a désigné comme liquidateur Maître Fränk ROLLINGER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 janvier 2007.

*Pour la société en liquidation*

Me Frank ROLLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009084817/20.

(090101292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**E.L.F. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.381.

—  
*Extrait de la résolution du gérant prise en date du 19 mai 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086), avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Certifié conforme

*The sole manager*

A. KAISER

*Manager*

Référence de publication: 2009083793/16.

(090099320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Cosal s.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 81.126.

—  
EXTRAIT

Les associés dans leurs résolutions du 30 juin 2009, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant professionnellement 6 rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

*Pour COSAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009084703/16.

(090100631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**SMC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.412.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 15 juin 2009, LAC/2007/23183, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "SMC Investments S.A.", ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 12 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par-devant le notaire instrumentant en date du 10 juin 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.412,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009083683/22.

(090099215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Intégration Financière SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 48.248.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 22 juin 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084611/19.

(090101258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**MLArg Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.699.

—  
Veuillez prendre note que suite à des décisions prises par le Conseil de Gérance de l'associé de la société MLArg Real Estate 1 en date du 1 Octobre 2007, l'adresse de l'associé de la Société "Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l." a été changé de 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg en 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLArg Real Estate 1

Signature

Référence de publication: 2009084612/14.

(090101188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Billings Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 50.113.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 mai 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yve NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084694/21.

(090101360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Leonest, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.325.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084614/10.

(090100404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**DeA Capital S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.832.

- Le conseil d'administration a été informé du changement d'adresse professionnel de Monsieur Pierre Thielen, au 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009084610/14.

(090101281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

**EXTRAIT**

1) Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 Mai 2009 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2007 qui se tiendra en 2009:

Mazars S.A., société ayant son siège social à 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56248

2) Il résulte des résolutions prises par une deuxième assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 Mai 2009 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2008 qui se tiendra en 2009:

Mazars S.A., société ayant son siège social à 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56248

3) Suite à un déménagement:

- Madame Emanuela Brero, administrateur de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, administrateur de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Monsieur Jan-Reinier Voûte, administrateur de la société susmentionnée, née le 28 juin 1973 à Amsterdam (Pays-Bas) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 166 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009084684/30.

(090100349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**21st Century Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 97.974.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue le 9 juin 2009*

L'assemblée générale prend acte des démissions de Messieurs Joseph MAYOR et Christophe DAVEZAC de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée révoque Monsieur Ernest Philippe GOEDERT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée nomme les trois nouveaux administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Madame Laura KUISMAN, étudiante, demeurant à Condominio Capanna Alpina I-11021 Breuil-Cervinia,

- Madame Maria KUISMAN, architecte, demeurant au 11 Piazza Curt da Marc I-22020 Pigna.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015

L'assemblée prend acte de la démission de la société WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

L'assemblée fixe le nouveau siège social de la société au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009083682/29.

(090099701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---

**The Leading Travel Companies of the World S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.615.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009*

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 04 août 2006.

L'assemblée décide de nommer Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faiènerie L-1511 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 04 août 2006.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de rectifier les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2009 actant la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée constate qu'il aurait dû être inscrit Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. en qualité de Commissaire aux Comptes démissionnaire de la Société en lieu et place de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et confirme la nomination de Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société.

*Pour extrait*

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2009084592/25.

(090100849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Coastal Capital Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.906.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the fifth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the third day of June 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Coastal Capital Luxco S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.



**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

- seven hundred fifty (750) shares by Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 96.323 is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le trois juin 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Coastal Capital Luxco S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- sept cent cinquante (750) parts sociales par Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.323, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: LAC/2009/23189. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le sept juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009084420/242/301.

(090100583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

### **Liosoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 141, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 89.403.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu,

en vertu d'une procuration datée du 28 juin 2009 (qui restera annexée au présent acte), Monsieur Guy SCHROEDER, employé privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, pour le compte de Monsieur Jacky FOURNEAU, agent commercial, demeurant à B-4121 Neuville-en-Condroz, 5, chemin des Violettes, étant l'associé unique de LIOSOPH S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A Z.A. am Brill, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de

résidence à Niederanven, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1668 du 21 novembre 2002, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89403.

Le comparant déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des cent (100) parts sociales émises par la Société, si bien que des décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Transfert du siège social de la Société de 7A, Z.A. am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess vers 141, route de Pétange, L-4645 Niedercorn.

B. Modification conséquente de l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Niedercorn (Commune de Differdange)."

Les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 7A, Z.A. am Brill, L-3961 Ehlange-sur-Mess vers 141, route de Pétange, L-4645 Niedercorn.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

"Le siège social est établi à Niedercorn (Commune de Differdange)."

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société sont évalués à € 900.-.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G.Schroeder, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009084344/272/45.

(090101060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

In the year two thousand nine, on the 30<sup>th</sup> of June,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Me Charles DURO, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.", having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110.498, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated August 24<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 1467 of December 28<sup>th</sup>, 2005, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Blanche MOUTRIER dated January 17<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 360 of February 12<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at five hundred twenty eight thousand seven hundred Euro (EUR 528.700) represented by twenty one thousand one hundred and forty eight (21.148) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Resignation of Mrs Elena ESCALONA LARA as category A manager and of Mr Javier CHICHARRO VILLALBA and Mr Augustin HIDALGO GOMEZ as category B managers;

2. Appointment of Mr Nicolas Diaz SALDANA as category A manager, and of Mr Charles DURO and of Mrs Karine MASTINU as category B managers and duration of their mandate;

3. Decision to amend the Company's representation authority;

4. Amendment of article 13 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 3;

5. Decision to amend the decision making process of the Board of Managers;

6. Amendment of article 14 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 5;

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to accept with immediate effect the resignation of:

- As *Category A Manager*:

i. Mrs Elena ESCALONA LARA, company director, born on March 14<sup>th</sup>, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1, E-28003 Madrid, Spain

- As *Category B Managers*:

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, company director, born on August 21<sup>st</sup>, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, company director, born on July 9<sup>th</sup>, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Spain

*Second resolution*

The shareholder resolves to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As *Category A Manager*:

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, company director, born on June 24<sup>th</sup>, 1963 in Dominican Republic, residing at 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- As *Category B Managers*:

i. Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

ii. Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt (France), residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

*Third resolution*

The shareholder resolves to amend the Company's representation authority which will be represented by the joint signature of any category A managers and any category B managers as of today.

*Fourth resolution*

The shareholder resolves to amend Article 13 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 13§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers."

67944

*Fifth resolution*

The shareholder resolves to amend the decision making process of the Board of Managers in order that any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 14 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, by adding the following sentence:

" **Art. 14§3.** [...] To be reached, any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category"

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,200,-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110.498, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 28 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Blanche MOUTRIER notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 360 du 12 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt huit mille sept cents Euro (EUR 528.700) représenté par vingt et un mille cent quarante huit (21.148) actions de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Démission de Mme Elena ESCALONA LARA de ses fonctions de gérant de catégorie A, et de Mr Javier CHICHARRO VILLALBA et Mr Augustin HIDALGO GOMEZ de leurs fonctions de gérants de catégorie B;

2. Nomination de Mr Nicolas DIAZ SALDANA en qualité de gérant de catégorie A et de Me Charles DURO et Me Karine MASTINU en qualité de gérants de catégorie B et durée de leur mandat;

3. Décision de modifier les pouvoirs de représentation de la Société;

4. Modification de l'article 13 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 3;

5. Décision de modifier le mode de prise de décisions au sein du conseil de gérance;

6. Modification de l'article 14 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 5;

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat comme:



- *Gérant de catégorie A*

i. Mme Elena ESCALONA LARA, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 -1D, E-28003 Madrid, Espagne

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

*Deuxième résolution*

L'associé décide de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1963 en République Dominicaine, demeurant à 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;  
ii. Me Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de façon à ce qu'elle soit engagée avec effet ce jour par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 13 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 13§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance."

*Cinquième résolution*

L'associé décide de modifier le mode de prise de décisions au sein du Conseil de gérance de sorte que toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie.

*Sixième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 14 paragraphe 3 des statuts de la Société, par l'ajout de la phrase suivante:

" **Art. 14§3.** [...] Pour être atteinte, toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 1.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C.Duro, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009084346/272/169.

(090100956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Epicerie Mondego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 1, Arelersstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.756.

L'an deux mil neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert.

A comparu:

Madame Ana Paula Prazeres Morgado, artisan commerçant, née à Se Nova (Portugal) le 15 juin 1979, demeurant à L-8521 Beckerich, 48, Huewelerstrooss,

Ici représentée par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (B) demeurant à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstrooss, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

Laquelle partie - représentée comme ci-avant exposé - déclarant agir en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée EPICERIE MONDEGO S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-8523 BECKERICH, 1, Arelersstrooss,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange/Attert en date du 27 février 2007,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 mai 2007, numéro 790, page 37902, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 124.756,

a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associée unique de la dite société:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la dite société en lui ajoutant l'activité de l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisé et non, ainsi que l'activité de la petite restauration.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie comprenant le commerce de produits alimentaires, d'articles de ménage ainsi que la vente de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons, alcooliques et non alcooliques.

La société a encore pour objet social l'activité de la petite restauration.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2009. Relation: RED/2009/764. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 7 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009084394/7851/45.

(090100746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**MVC Koenigsallee GP, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Koenigsallee GP, S.à.r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.497.

In the year two thousand nine, on the 30<sup>th</sup> of June,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Me Charles DURO, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "MVC KOENIGSALLEE GP, S.à r.l.", having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110.497, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated August 24<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1467 of December 28<sup>th</sup>, 2005, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Blanche MOUTRIER dated January 17<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of February 12<sup>th</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

#### *Agenda*

1. Resignation of Mrs Elena ESCALONA LARA as category A manager and of Mr Javier CHICHARRO VILLALBA and Mr Augustin HIDALGO GOMEZ as category B managers;

2. Appointment of Mr Nicolas Diaz SALDANA as category A manager, and of Mr Charles DURO and of Mrs Karine MASTINU as category B managers and duration of their mandate;

3. Decision to amend the Company's representation authority;

4. Amendment of article 13 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 3;

5. Decision to amend the decision making process of the Board of Managers;

6. Amendment of article 14 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 5;

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholder resolves to accept with immediate effect the resignation of:

- As *Category A Manager*:

i. Mrs Elena ESCALONA LARA, company director, born on March 14<sup>th</sup>, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1, E-28003 Madrid, Spain

- As *Category B Managers*:

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, company director, born on August 21<sup>st</sup>, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, company director, born on July 9<sup>th</sup>, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Spain

#### *Second resolution*

The shareholder resolves to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As *Category A Manager*:

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, company director, born on June 24<sup>th</sup>, 1963 in Dominican Republic, residing at 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- As *Category B Managers*:

i. Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

ii. Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt (France), residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

*Third resolution*

The shareholder resolves to amend the Company's representation authority which will be represented by the joint signature of any category A managers and any category B managers as of today.

*Fourth resolution*

The shareholder resolves to amend Article 13 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 13§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers."

*Fifth resolution*

The shareholder resolves to amend the decision making process of the Board of Managers in order that any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 14 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, by adding the following sentence:

" **Art. 14§3.** [...] To be reached, any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category"

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately € 1,200,-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MVC KOENIGSALLEE GP, S.à r.l.", ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110.497, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 28 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Me Blanche MOUTRIER, notaire soussigné en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 355 du 12 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Démission de Mme Elena ESCALONA LARA de ses fonctions de gérant de catégorie A, et de Mr Javier CHICHARRO VILLALBA et Mr Augustin HIDALGO GOMEZ de leurs fonctions de gérants de catégorie B;

2. Nomination de Mr Nicolas DIAZ SALDANA en qualité de gérant de catégorie A et de Me Charles DURO et Me Karine MASTINU en qualité de gérants de catégorie B et durée de leur mandat;
  3. Décision de modifier les pouvoirs de représentation de la Société;
  4. Modification de l'article 13 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 3;
  5. Décision de modifier le mode de prise de décisions au sein du conseil de gérance;
  6. Modification de l'article 14 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 5;
- La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat comme:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mme Elena ESCALONA LARA, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 -1D, E-28003 Madrid, Espagne

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

*Deuxième résolution*

L'associé décide de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1963 en République Dominicaine, demeurant à 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

ii. Me Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de façon à ce qu'elle soit engagée avec effet ce jour par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 13 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 13§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance."

*Cinquième résolution*

L'associé décide de modifier le mode de prise de décisions au sein du Conseil de gérance de sorte que toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie.

*Sixième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 14 paragraphe 3 des statuts de la Société, par l'ajout de la phrase suivante:

" **Art. 14§3.** [...] Pour être atteinte, toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de € 1.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C.Duro, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009084345/272/169.

(090100967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Lumédia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 83.967.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire  
tenue au siège social, le 2 juin 2009 à 11.30 heures*

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Danièle Fonck.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Pierre Wicker et Monsieur Jean-Luc Schmitt.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolutions*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale décide de renommer aux fonctions d'administrateur de LUMEDIA S.A. pour une durée de 4 ans:

- Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf;

- et Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet;

- Monsieur Pierre Wicker, né le 23 mars 1953 à Metz, et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines;

- Monsieur Jean-Luc Schmitt, né le 31 juillet 1963 à Strasbourg et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*6<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale décide de renommer à la fonction d'administrateur délégué de LUMEDIA S.A. pour une durée de 4 ans Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet et de renommer à la fonction de Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Wicker, né le 23 mars 1953 à Metz, et domicilié à F-57140 Woippy, 3, avenue des Deux Fontaines pour une durée de 4 ans.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*7<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale décide de renommer aux fonctions de commissaire aux comptes, Madame Loriani de Paoli, née le 17 décembre 1962 à Apecchio (Italie) et domiciliée à L-4482 Belvaux, 45, rue Michel Rodange pour une durée d'un an.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2009.

Alvin Sold

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009084505/40.

(090101032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**De Agostini S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 108.206.

- Le conseil d'administration a été informé du changement d'adresse professionnel de Monsieur Pierre Thielen, au 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009084605/14.

(090101285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Exclusive Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 12, Marbuengerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 146.919.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Guido SCHRÖNEN, Gärtnermeister und staatlich geprüfter Wirtschaftler, geboren am 28. Januar 1977 in Prüm, wohnhaft in D-54689 Daleiden, Dahnerstrasse, 7;
2. Herr Jens LEUFGEN, Gärtner, geboren am 18. Oktober 1985 in Prüm, wohnhaft in D-54619 Üttfeld, Dorfstrasse, 21.

Und ersuchen den unterzeichneten Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu dokumentieren:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist Garten- und Landschaftsbau, Gartengestaltung, Teichbau, Holz- und Bautenschutz, Erdarbeiten, Pflasterarbeiten, Verlegen von Fliesen und Terrassenplatten, Errichten von Zäunen und Treppen sowie Geländerbau, Trockenlegung, Trockenausbau sowie deren Reparaturen. Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Der Gesellschaftszweck begreift desweiteren die Vermietung, der Service, der Import, der Export, der Ankauf, der Verkauf, die Unterhaltarbeiten an Baumaschinen aller Art, sowie alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen erteilen und aufnehmen, mit oder ohne Garantie und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen. Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen "EXCLUSIVE GARDEN S.à r.l."

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Marnach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro und ist eingeteilt in 100 Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Herr Guido SCHRÖNEN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Jens LEUFGEN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Die Gesellschafter erklären und anerkennen, dass die vorerwähnten Anteile voll einbezahlt worden sind und sich in der Gesellschaftskasse befinden.

**Art. 7.** Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bestimmungen, abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

**Art. 9.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 11.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben gegenüber Dritten die weitgehendsten Befugnisse um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten.

**Art. 13.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Gesellschaftsversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember diesen Jahres.

**Art. 16.** Am eindundreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 17.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 18.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Guido SCHRÖNEN, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9764 Marnach, Marbuengerstrooss, 12.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend (1.000) Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.



Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Schronen, Leufgen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 juin 2009. Relation: DIE/2009/6337. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 1. Juli 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009084531/234/102.

(090100875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Axento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 121.993.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2009 que:

1. Les administrateurs suivants ont démissionné de leur mandat avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009:

- Monsieur Hubertus Johannes Maria Goessens;
- Madame Freia Peeters;
- Monsieur Werner Lizen.

2. Monsieur Werner Lizen a, par la même occasion démissionné de son mandat d'administrateur délégué avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

3. Les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour une période de six ans expirant après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015:

- Monsieur Benoît Marie Christian De Blicq, né le 29 mars 1957, à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle à 1160-Bruxelles, Belgique, Chaussée de Wavre, 1945;
- Madame Martine Emma Fernande Rorif, née le 7 décembre 1965 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle à 1160-Bruxelles, Belgique, Chaussée de Wavre, 1945;
- Monsieur Laurent Nicolas M. Carlier, né le 31 août 1966 à Tournai, Belgique, avec adresse professionnelle à 1160-Bruxelles, Belgique, Chaussée de Wavre, 1945.

4. Le commissaire aux comptes audit.lu a démissionné de son mandat avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

5. Le commissaire aux comptes suivant est nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée de trois ans expirant après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012:

- Deloitte SA, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009084644/33.

(090100973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Oterna Holding B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 99.106.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 10 mars 2009 que:

- Le siège de direction effective de la société a été transféré de 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg à 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Monsieur Olimjon SHADIEV demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon a été élu aux fonctions de gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur David HILL, démissionnaire.

- Monsieur Hervé PONCIN demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon a été élu aux fonctions de gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Guy JAEP, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009083792/22.

(090099267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

**Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TS Koenigsallee LP I S.à.r.l.)**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.634.

In the year two thousand nine, on the 30<sup>th</sup> of June,

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appear:

1. VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of the Spain, having its registered office at 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 123.404,

hereinafter represented by Mr. Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324,

hereinafter represented by Mrs Karine MASTINU, Attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29<sup>th</sup> 2009, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed hereto and registered with this deed,

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.", having its registered office at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.634, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated October 13<sup>th</sup>, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1235 of November 21, 2003, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER dated October 31<sup>st</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2832 of December 6<sup>th</sup>, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Resignation of Mrs Elena ESCALONA LARA as category A manager and of Mr Javier CHICHARRO VILLALBA and Mr Augustin HIDALGO GOMEZ as category B managers;

2. Appointment of Mr Nicolas Diaz SALDANA as category A manager, and of Mr Charles DURO and of Mrs Karine MASTINU as category B managers and duration of their mandate;
3. Decision to amend the Company's representation authority;
4. Amendment of article 10 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 3;
5. Decision to amend the decision making process of the Board of Managers;
6. Amendment of article 11 paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the decision under point 5;

The appearing parties, representing the entire share capital, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of:

- As Category A Manager:

- i. Mrs Elena ESCALONA LARA, company director, born on March 14<sup>th</sup>, 1965 in Madrid, residing at C/ Ramiro II, 7 - 1, E-28003 Madrid, Spain

- As Category B Managers:

- i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, company director, born on August 21<sup>st</sup>, 1964 in Madrid, residing at Paseo de la Chopera, 129 - BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Spain
- ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, company director, born on July 9<sup>th</sup>, 1974 in Madrid, residing at C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Spain

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As Category A Manager:

- i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, company director, born on June 24<sup>th</sup>, 1963 in Dominican Republic, residing at 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- As Category B Managers:

- i. Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5<sup>th</sup>, 1958 in Luxembourg, residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
- ii. Mrs Karine MASTINU, attorney at law, born on May 7<sup>th</sup>, 1975 in Villerupt (France), residing at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend the Company's representation authority which will be represented by the joint signature of any category A managers and any category B managers as of today.

*Fourth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 10 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

" **Art. 10§3.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager, or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers."

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to amend the decision making process of the Board of Managers in order that any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category.

*Sixth resolution*

The shareholders resolve to amend Article 11 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation, by adding the following sentence:

" **Art. 11§2.** [...] To be reached, any decision shall be adopted by a majority of Managers of each category"

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.200.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Ont comparu:

1. VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social à 7 Plaza de Carlos Trias Bertan, E-28020 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537,

représentée aux fins des présentes par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

2. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP, S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 123.404,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Gaël TOUTAIN, Senior Analyst, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

3. BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324,

représentée aux fins des présentes par Maître Karine MASTINU, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.", ayant son siège social au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 96.634, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg soussigné le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1235 du 21 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Joseph ELVINGER en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2832 du 6 décembre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Démission de Mme Elena ESCALONA LARA de ses fonctions de gérant de catégorie A, et de Mr Javier CHICHARRO VILLALBA et Mr Augustin HIDALGO GOMEZ de leurs fonctions de gérants de catégorie B;

2. Nomination de Mr Nicolas DIAZ SALDANA en qualité de gérant de catégorie A et de Me Charles DURO et Me Karine MASTINU en qualité de gérants de catégorie B et durée de leur mandat;

3. Décision de modifier les pouvoirs de représentation de la Société;

4. Modification de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 3;

5. Décision de modifier le mode de prise de décisions au sein du conseil de gérance;

6. Modification de l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 5;

Les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat comme:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mme Elena ESCALONA LARA, administrateur de société, née le 14 mars 1965 à Madrid, demeurant à C/ Ramiro II, 7 -1D, E-28003 Madrid, Espagne

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Javier CHICHARRO VILLALBA, administrateur de société, né le 21 août 1964 à Madrid, demeurant à Paseo de la Chopera, 129 -BJ B, E-28100 Alcobendas (Madrid), Espagne

ii. Mr Augustin HIDALGO GOMEZ, administrateur de société, né le 9 juillet 1974 à Madrid, demeurant à C/ Arturo Soria, 317 - 4A, E-28033 Madrid, Espagne

*Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

i. Mr Nicolas DIAZ SALDANA, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1963 en République Dominicaine, demeurant à 16 rue Rouget de l'Isle, F-78100 St Germain en Laye;

- *Gérants de catégorie B*

i. Mr Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg, demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;  
ii. Me Karine MASTINU, avocat, née le 7 mai 1975 à Villerupt (France), demeurant à 3, rue de la Chapelle, L-1625 Luxembourg;

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier les pouvoirs de représentation de la Société de façon à ce qu'elle soit engagée avec effet ce jour par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 10§3.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B, ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance."

*Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier le mode de prise de décisions au sein du Conseil de gérance de sorte que toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie.

*Sixième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 11 paragraphe 2 des statuts de la Société, par l'ajout de la phrase suivante:

" **Art. 11§2.** [...] Pour être atteinte, toute décision devra être adoptée à la majorité des gérants de chaque catégorie."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.200.- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous avec Nous notaire signé la minute.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Relation: EAC/2009/7651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009084347/272/194.

(090100842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**European Fiduciary Advisors S.A., en abrégé EFALUX, Société Anonyme,  
(anc. European Fiduciary Advisors).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 97.368.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois EUROPEAN FIDUCIARY ADVISORS S.A.,

établie et ayant siège social à L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss, et inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.368,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 5 septembre 1991,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1992 page 4392,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 19 juillet 2005,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 22 décembre 2005, numéro 1.436, page 68883.

L'assemblée est ouverte à 16.35 heures et choisit comme président Monsieur Jean Yves Olivier GUIZZO, lequel désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS. L'assemblée générale désigne Monsieur Julien Prignot aux fonctions de scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Transfert du siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal et la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, troisième alinéa, première phrase des statuts comme suit:  
«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»
3. Acceptation de la démission des administrateurs Monsieur Willy FRANCKEN, et de la société anonyme Bureau d'assistance comptable et fiscale S.A. avec effet au jour des présentes et avec décharge pour l'exécution de leur mandat exercé par eux depuis leur nomination jusqu'au jour des présentes.
4. Nomination de Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place et de Monsieur Jean-Philippe WATELET, né à Rixensart le 31 juillet 1953, demeurant à B-1180 BRUXELLES, 204/13, Avenue de Messidor, à la fonction d'administrateur avec effet au jour des présentes et ce jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.
5. Démission de Monsieur Willy FRANCKEN en sa qualité d'administrateur-délégué avec effet au jour des présentes et avec décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.
6. Nomination de Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place à la fonction d'administrateur-délégué, avec effet au jour des présentes et jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010.
7. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.
8. Modification de la dénomination sociale par adjonction de «EFALUX en abrégé».
9. Suppression de la valeur nominale des actions actuellement existantes.
10. Augmentation du capital social de la société préqualifiée pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à son nouveau montant de 100.000,00 euros (CENT MILLE EUROS), le tout sans émission d'actions nouvelles.  
Intervention, souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital prédécrite.
11. Modification de l'article trois alinéa 1<sup>er</sup> pour refléter l'augmentation de capital prédécrite.
12. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, et de modifier en conséquence l'article premier, troisième alinéa, première phrase des statuts comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Willy FRANCKEN, né à Antwerpen le 14 décembre 1935, demeurant à B-3150 HAACHT, 18, Wilde Heide et de la société anonyme BACF, avec siège social à L-8521 BECKERICH, 27, Huewelerstrooss, de leur fonction d'administrateurs de la dite société, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat exercé depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes, la démission prenant effet au jour des présentes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer aux fonctions d'administrateurs, et ce avec effet au jour des présentes et jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010:

Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place.

Monsieur Jean-Philippe WATELET, né à Rixensart le 31 juillet 1953, demeurant à B-1180 BRUXELLES, 204/13, Avenue de Messidor.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Willy FRANCKEN de sa fonction d'administrateur-délégué de la dite société, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat exercé depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes, la démission prenant effet au jour des présentes.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur-délégué avec effet au jour des présentes et jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2011 et statuant sur l'exercice de l'an 2010:

Monsieur Julien Prignot, né à Bruxelles, le 11 avril 1981, demeurant à B-6700 Arlon, 18, Grand Place.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de changer l'objet social de la société en y ajoutant les activités suivantes:

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra se financer moyennant l'émission d'emprunts obligataires privés, le tout dans les conditions et dans le respect des dispositions légales y afférentes.

Changement subséquent de l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant le contenu suivant:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

La société pourra se financer moyennant l'émission d'emprunts obligataires privés, le tout dans les conditions et dans le respect des dispositions légales y afférentes.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix d'ajouter à la dénomination «EFALUX en abrégé» et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour les mettre en conformité avec cette décision, de façon que l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination EUROPEAN FIDUCIARY ADVISORS S.A., en abrégé EFALUX S.A.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de supprimer la valeur nominale des actions actuellement existantes.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix d'augmenter et procède à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 69.015,36 euros de manière à porter le capital social de la Société à 100.000,00 (CENT MILLE) euros, le tout sans émission d'actions nouvelles.

L'Assemblée décide par ailleurs à l'unanimité d'accepter et d'enregistrer à la souscription de l'augmentation de capital Monsieur Willy FRANCKEN préqualifié, le tout moyennant une souscription en numéraire.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes l'actuel actionnaire unique, à savoir:

Monsieur Willy FRANCKEN, né à Antwerpen, le 14 décembre 1935, demeurant à B-3150 HAACHT, 18, Wilde Heide, ici représenté par Monsieur Jean Yves Olivier GUIZZO, suivant procuration annexée, laquelle partie comparante déclare souscrire l'augmentation ci-avant décidé et ce intégralement et

les libérer intégralement en numéraire moyennant en apport en numéraire de 69.015,36 (soixante-neuf mille et quinze virgule trente-six euros).

La partie comparante-intervenante déclare procéder au paiement de la dite somme par un apport en numéraire pour un montant 69.015,36 (soixante-neuf mille et quinze virgule trente-six euros), le dit montant devant être affectés au compte capital social de la Société.

Le montant total de 69.015,36 (soixante-neuf mille et quinze virgule trente-six euros) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque BSI en date du 8 mai 2009, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

#### *Onzième résolution*

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de modifier l'article 3 alinéa premier afin de tenir compte de l'augmentation précédemment décidée, et décide de lui conférer dorénavant la teneur suivante:



« **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à 100.000,00 EUROS (cent mille euros) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans valeur nominale.»

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,00 euros)

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, le président a déclaré clos la présente assemblée générale et a levé la séance à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles signé le présent acte original avec Nous, le notaire.

Signé: Guizzo, Ramos, Prignot, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mai 2009. Relation: RED/2009/653. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 11 juin 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009084385/7851/176.

(090100790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2009.*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2010, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vangelis SOFOS, Constantinos OTHONEOS et Michael TSAGARAKIS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009084595/13.

(090101375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Daumont Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) SORUM STRATEGIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en cours d'inscription au Registre de Commerce et de publication au Mémorial,

ici représentée par Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 juin 2009.

2) SANDORELLA HOLDING S.A., une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais (RCS Luxembourg B 98.185),

ici représentée par Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 juin 2009.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

## Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "DAUMONT DEVELOPMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, toute assistance notamment financière, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à TROIS MILLIONS CENT MILLE EUROS (3.100.000.- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

**Art. 5.** Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

#### *Règles d'évaluation*

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société ("Avoirs Nets") représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de novembre à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

- |  |                    |
|--|--------------------|
| 1. SORUM STRATEGIES S.A. précitée: trois cent neuf . . . . . | (309) actions;     |
| 2. SANDORELLA HOLDING S.A. précitée: une . . . . .           | <u>(1) action.</u> |
| TOTAL: trois cent dix . . . . .                              | (310) actions.     |

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

b) Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

c) Madame Elise LETHUILLIER, sous-directeur principal, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

4.- Est nommé commissaire aux comptes:

HRT Révision, S.A., ayant son siège social à L-1525 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C. Luxembourg B 51.238.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2014.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 juin 2009. Relation: LAC/2009/24334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009084439/220/263.

(090100816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Falcon Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.511.775,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.770.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 26 juin 2009.*

*Résolution.*

L'associé unique décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009:

*Réviseur d'entreprises:*

KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Falcon Parent S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Un gérant

Signature

Référence de publication: 2009084601/19.

(090101340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Tim House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 96.124.

EXTRAIT

Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 8 juillet 2009, la décision de transférer le siège social, à partir du 8 juillet 2009, à l'adresse suivante:

27, rRue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

TIM HOUSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009084825/15.

(090101200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**Inpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.300.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 3 décembre 2008*

Après délibération, le Conseil d'administration décide de coopter Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire, avec effet le 2 décembre 2008. Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009084590/17.

(090100869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

**HAPOGA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

—  
Im Jahre zweitausend und neun, den achtzehnten des Monates Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Alfred Albert Schu, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66706 Perl-Eft-Hellendorf, Im Thielenbungert 12, geboren am 15. August 1965 in D -Trier, und

2. Herr Alex Sulkowski, Geschäftsführer, mit beruflichem Wohnsitz in L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, geboren am 14. Juli 1953 in Luxemburg,

beide hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Jurist, mit Geschäftsadresse in L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 4. Juni 2009.

Vorgenannte Vollmachten, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Diese Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den instrumentierenden Notar nachstehendes zu beurkunden:

I. Die Komparenten sind die alleinigen Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "HA-POGA", eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 143.189, gegründet aufgrund einer notariellen Urkunde vom 4. November 2008, erstellt von dem unterzeichnenden Notar, veröffentlicht im Memorial C Nummer 661 vom 26.März 2009.

II. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausend fünfhundert Euro (€ 12.500.-) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-) pro Anteil.

*Erster Beschluss*

Die Anteilseigner beschliessen den Gesellschaftssitz von seiner jetzigen Adresse nach 27, Z.A.E. le Triangle Vert in L-5691 Ellange zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Anteilseigner beschliessen den ersten Satz von Artikel 5 der Gesellschaftsatzung wie folgt abzuändern:

„Der Gesellschaftssitz ist in L-5691 Ellange.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Gesellschafterversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, unterzeichneten dieselben mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. FERRES,, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2009. Relation: LAC/2009/24501. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009084349/211/42.

(090100692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Beech Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.327.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 13 mai 2009*

Les associés renomment KPMG Audit s.à r.l., avec siège social à L-2520 LUXEMBOURG, 31, allée Scheffer comme commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de la réunion des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Ils renomment KPMG Audit s.à r.l., ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises afin de procéder à la révision des comptes consolidés pour l'année 2009 pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes consolidés 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009084597/17.

(090101367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**Dargent Immo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.525.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009084842/10.

(090100812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

---

**European Paper Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.254.

Le siège social de la société est transféré du 22, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Le 6 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN PAPER GROUP S.A R.L.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009083794/15.

(090099327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

---